

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 38

Artikel: Le jardin d'Eden, à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mémorial et qu'elle pouvait bien le rester. Ils trouvaient que les Anglaises jeunes et vieilles sont dans ce bas monde pour se scandaliser à tout propos et hors de propos, et qu'une Anglaise qui ne rougit pas n'a plus de raison d'être.

On leur fit honte de ces sentiments vulgaires et tout à fait contraires aux principes de la bonne éducation.

Quant aux gens du pays, depuis longtemps il n'en restait plus guère qu'à l'état fossile. Les quelques survivants de l'ancien peuple de Montreux, gai, spirituel et bon vivant, avaient été chassés par l'invasion dans les villages du haut.

Et Verdasson obtint un succès légitime. On semblait vouloir la dédommager de l'abandon où on l'avait d'abord laissée. C'était Verdasson par ci, Verdasson par là. Toutes les dames de la bonne société en avaient la bouche pleine et les photographes ne pouvaient se lasser de la reproduire.

Il est juste de dire que la petite Dent ne s'en montra pas plus fière, qu'elle ne se grandit pas d'un pouce et n'essaya pas le moins du monde d'éclipser ses deux sœurs ainées.

El pendant quelque temps, tout alla pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Puis il se passa une chose étrange. Des bruits coururent. Des gens mal intentionnés prétendirent que les miss jeunes et vieilles rougissaient de plus belle. On n'y crut pas d'abord. Il fallut bien se rendre à l'évidence.

Une commission nommée pour s'occuper de la chose rapporta des nouvelles désastreuses. On croyait avoir tout fait en débaptisant Merdasson : hélas ! tout était à faire. Les noms shoking pullulaient dans la contrée et si l'on n'y portait prompt remède, Montreux allait devenir le sépulcre de la pudeur mortellement blessée.....

Il y avait d'abord le Cubly, une sommité de demoiselles s'il en fut, exigeant peu de peine et offrant une vue magnifique, sans compter l'attrait qu'exercent sur les âmes rêveuses les ruines de Saleusex. Mais le moyen, je vous prie, de s'intéresser aux malheurs de la dame de Saleusex et d'y rêver poétiquement quand on a dans les oreilles ce vocable malsonnant : le Cubly ? Pfui !

Il y avait ensuite Chillon ! Parfaitement, Chillon. Le Chillon de Bonivard et de lord Byron, le Chillon de Pierre de Savoie et de Jules Capré, le Chillon de Juste Olivier et d'Eugène Rambert devenait dans les bouches françaises, par exemple, d'une inconvenance tout à fait intolérable. Il y avait enfin Montreux, lui-même, que beaucoup d'étrangers ne pouvaient arriver à nommer d'une façon décente. La commission racontait que même les cochers de fiacre en rougissaient.

Dans ces moments pénibles, la commission toujours plus héroïque se montra à la hauteur des circonstances. Elle décida que puisque tout était inconvenant, on allait tout débaptiser et rebaptiser, jusqu'à ce que la plus pudique des filles d'Albion se déclarât satisfaite.

Et maintenant, elle travaille activement. Nous connâtrons sans doute bientôt le résultat de ses travaux. Pour Chillon, on hésite encore entre le château Shoking et le château Capré. Le Cubly deviendra le Fubly,.... à moins que ce ne soit le Mubly, et ainsi de suite.

Et tout le monde finira par être content.... Tout le monde, non, pourtant.... Là-haut, sur la terrasse de l'église, le buste de Philippe-Cyriaque Bridel n'a pas l'air bien content.

Le vieux doyen paraît ne plus reconnaître ses paroissiens. Entre les pointes de son col, il a son air revêche des jours du Jeûne d'autrefois. Je ne sais, mais je crois qu'il aimera autant Merdasson que Verdasson.

PIERRE D'ANTAN.

Les petits chars.

Derrière l'hôtel-de-ville de Lausanne se trouve une petite place morte comme les rues de village à l'heure du sermon. C'est la place de la Louve. Elle sort pourtant un peu de sa léthargie, le mardi et le samedi matin, pendant le marché. On y parque, ces jours-là, les charrettes des vendeurs, non les charrettes attelées, mais uniquement celles qu'on tire ou qu'on pousse à la force des bras. Ces véhicules s'appellent chez nous des *petits chars*.

Il y a petit char et petit char. Ceux des bouchers et des charcutiers sont généralement hauts sur roues, avec un pont à jours et des ressorts de première qualité. Un vernis faux-bois leur donne un petit cachet d'élégance. Ce sont des petits chars cossus, faits pour rouler sur l'asphalte des cités et s'arrêter devant les belles boutiques.

Les maraîchers et les fleuristes de la banlieue ne possèdent pas des voitures aussi aristocratiques. Leurs petits chars ont une mine qui parle de la terre des jardins potagers et de la poussière des routes. Pas de vernis fins et encore moins de ferrures nickelées. Leurs constructeurs se sont inspirés de divers modèles : camions, chars à ridelles, charrettes à poutrelles, sans caisse ni pont, semblables à celles dont se servent les tonneliers. On hisse là-dessus les corbeilles longues et basses où s'alignent fruits et légumes. Au sommet du chargement trônent les bouquets. Si les petits chars faisaient de la politique, on pourrait appeler ceux des fleuristes et maraîchers des *mitous*.

A la place de la Louve, ils occupent le centre, ce qui est tout indiqué. A droite, se prélassent les représentants, peu nombreux, au reste de la haute pègre des petits chars. La racaille, le prolétariat, est à gauche.

Les petits chars de cette dernière classe, ce sont les *berrots* et les *poussettes*. Formé le plus souvent de l'avant-train d'une charrette quelconque, le berrot, comme l'indique son nom, n'a que deux roues. Beaucoup de petits paysans du Jorat n'ont pas autre chose pour mener en ville une charge de bois ou les produits de leurs plantages. Le berrot n'a aucune prétention à l'élégance. C'est un primitif, un rustique, dont les qualités se révèlent surtout dans les terrains accidentés, où les chaussées sont encore à l'état primitif.

Plus connue de nos lectrices, la poussette, après avoir transporté deux ou trois générations de bambins, sert de voiture de marché à beaucoup de pauvres familles. Sa légèreté fait que les femmes, les jeunes filles la conduisent aisément. Elle n'a, au reste, pas les faveurs du sexe fort. Pourquoi? On ne l'a jamais su. Ce sont les campagnards qui l'utilisent le plus. Elles entassent dans leur corbeille profonde et ventrue des montagnes de choux, de la volaille et jusqu'à des cabris. De même que le berrot, la poussette vient quelquefois de trois lieues à la ronde. On voit de petites vieilles, voûtées et ratatinées, les mener encore, trônant derrière, la jupe retroussée sur les bas de laine brune.

Est-il besoin de dire que la poussette campagnarde n'a rien de commun avec ces voitures d'enfants dont la caisse capitonnée a des airs de nacelle suspendue sur des roues de bicyclettes. Elle aussi est faite pour les chemins rocheux et pour les terrains où les poussettes citadines fausseraient, en un clin d'œil, leurs mignonnes jantes à caoutchouc et leurs rayons minces comme du fil. Sur la place derrière l'hôtel-de-ville, elles se tiennent serrées les unes contre les autres, à côté de leurs amis les berrots, et bien loin des charrettes de luxe.

Comme nous autres ici-bas, les petits chars de la Louve ne connaîtront la parfaite égalité qu'à leur mort.

V. F.

Le jardin d'Eden, à Lausanne.

Hé, oui, l'Eden à Lausanne, et sur Montbenon, encore! Un Eden, avec des pommes, sans doute, mais assurément sans serpent; à moins que.... Chat! ne disons pas de méchanté.

En effet, n'avez-vous point lu, il y a quelques semaines, dans nos journaux, que, pour clôturer brillamment les solennités du centenaire, nous aurions, en septembre 1903, une *exposition internationale d'horticulture?* Internationale, vous entendez bien.

Cette exposition, nous l'avons dit, aura lieu sur cette admirable promenade de Montbenon, où fréquente encore, après quinze ans, le souvenir de la merveilleuse exposition de 1888, la dernière que nous eûmes à Lausanne.

Pour la circonstance, la municipalité a bien voulu mettre à la disposition de la *Société vaudoise d'horticulture*, organisatrice de l'exposition, toute la surface de l'esplanade, au midi du palais de justice, soit près d'un millier de mètres carrés de plus qu'en 1888. Bien plus, l'on assure que nos édiles ont promis au Comité d'anticiper, en prévision de cette fête des fleurs, les aménagements et améliorations qu'ils se proposent de faire à cette esplanade,

aménagements et améliorations qui, d'ailleurs, ne seront pas de luxe et que nous attendons depuis longtemps. Ainsi, un concours est ouvert entre nos architectes pour les plans d'un nouveau kiosque à musique; l'affreuse balustrade, toute délabrée, qui borde l'esplanade du côté du lac, sera, dit-on, remplacée par un élégant banc de pierre avec galerie de métal, dans le genre de celui qui limite la terrasse de l'Abbaye de l'Arc, au midi; on installera l'éclairage électrique, etc., etc. En un mot ce sera superbe et l'exposition projetée ne sera pas la moindre des attractions de cette année 1903, qui nous en-promet tant.

* * *

À ce propos, il nous a paru intéressant de rappeler, en quelques mots, l'origine et les états de services de la *Société vaudoise d'horticulture*, aujourd'hui l'une des plus populaires et des plus sympathiques d'entre nos sociétés.

Nous empruntons ces détails à un discours prononcé par M. François Pittet, au banquet qui eut lieu, le 10 novembre 1894, à l'Hôtel des Trois-Suisses, à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de la Société. Ce discours a été publié in-extenso dans le numéro de janvier 1895 du journal de la Société d'horticulture du canton de Vaud.

La parole est à M. François Pittet.

* * *

Mesdames et messieurs (les dames avaient été conviées au banquet; c'était naturel, il s'agissait de célébrer le culte des fleurs). Classé dans les vieux membres et encouragé par mes anciens collègues du Comité, je crois vous être agréable en vous donnant quelques renseignements sur l'historique et l'activité de la Société dès sa fondation à ce jour.

Le 18 mai 1844 se forma, à Lausanne, un Comité provisoire qui, à l'exemple de Berne, Genève et Neuchâtel, jetait les bases d'une société dont le but était d'encourager le développement et le goût de l'horticulture dans notre cher canton. Ce Comité provisoire était composé de MM. Challand, Esperandieu, Ed. Chavannes, Ch. Carrard, Dr Fayod et Em. Gay. Ce même jour il était adressé une lettre à tous les jardiniers et amateurs, annonçant que s'il y avait cinquante adhésions, il se formerait une Société d'horticulture dans le canton de Vaud.

Septante-quatre personnes répondirent à cet appel et, le 2 septembre 1844, une assemblée avait lieu à l'Hôtel-de-Ville, afin de constituer définitivement la Société. Au nombre des adhérents, nous voyons entre autres: M. et Mme Auberjonois, MM. Barraud, horticulteur, Ch. Bugnion, Challand, Chavannes, Dapples, de Haller, de la Harpe, Grenier, Giron, Haldimand, Perdonnet, Wyttenebach, Rosset, Koh-

ter, Combernois, de Blonay, Muret, Koch, M^{me} Freemann, M^{me} Frossard, Léchaut, Buenzod, Couvre, Crot, Nestlé, Grand d'Hauteville, Pittet, etc.

La contribution annuelle fut fixée à 3 fr. de Suisse, soit environ 4 fr. 50, actuellement.

Le 5 octobre 1844 le Comité annonçait au Conseil d'Etat la constitution définitive de la Société et son intention d'organiser une exposition pour le printemps de 1845. Le Conseil d'Etat répondit par l'aide octroi d'un subside de fr. 400 anciens.

La première exposition eut lieu dans le jardin de l'Arc les 11 et 12 juin 1845. Seuls les produits du canton y furent admis. La valeur totale des prix était de 120 fr. suisses. Total des dépenses 151 fr. 50 kreuz.

Voici ce que dit, de cette première exposition, la *Gazette de Lausanne*.

« L'exposition des fleurs et des produits de l'horticulture qui vient d'avoir lieu pour la première fois à Lausanne, est une heureuse innovation qui a pleinement réussi. Un public nombreux et choisi s'est porté à cette charmante exhibition. On a pu admirer les collections de MM. Haldimand, Perdonnet, de M^{me} la générale de la Harpe et de plusieurs campagnes des environs de Lausanne, Vevey, Montreux, etc. Parmi les jardiniers-fleuristes, M. Barraud mérite, sans contredit, la 1^{re} mention. Il a obtenu le 1^{er} prix. »

En 1845, encore, il y eut, en septembre, à l'ancien Casino, une deuxième exposition, avec 100 fr. de prix, 7 médailles et 79 fr. 20 kr. de frais d'installation. Les expositions suivantes furent encore organisées : 2 en 1846, 2 en 1847, 1 en 1848, 1 en 1849, 1 en 1850, 1 en 1851, 1 en 1852, 1 en 1853, 1 en 1854. Toutes ces expositions eurent lieu à Lausanne, à l'exception de celle de 1851, qui se fit à Vevey et pour laquelle M. Couvreu-Micheli avait bien voulu prêter sa belle orangerie.

Dès l'année 1854, la Société vit son activité se ralentir et ses membres diminuer. Le 12 avril une assemblée eut lieu où fut décidée la dissolution. Une somme de fr. 200 fut remise à une société de bienfaisance. Le solde en caisse, fr. 123, le mobilier de la Société, resta à la disposition de la première Société d'horticulture qui pourrait se fonder dans le canton. Ainsi finit la première Société.

L'isolement dans lequel se trouvaient les jardiniers et le manque de communications avec les amateurs fit bien vite sentir le besoin d'une nouvelle société.

Le 29 août 1883, tout en célébrant la Saint-Fiacre, patron des jardiniers, les horticulteurs lausannois se réunirent au café Bel-Air, décidèrent éventuellement la reconstitution de la Société d'horticulture.

Le 13 décembre suivant eut lieu une assemblée à laquelle assistèrent 55 personnes et qui constitua le Comité de la nouvelle Société. Ce Comité fut composé de MM. Florian Robert, Port de Pully; Ch. Grenier, Bussigny; Plan, Henri, à Vevey; Rochat-Vernex, Aubonne; Pittet, Jacques, père; Forney, Louis, horticulteur; Cornu, Louis, à Yverdon; Combernois, à Cour; François Pittet.

La cotisation annuelle fut fixée à 10 fr. pour les amateurs et fr. 6 pour les jardiniers en condition.

L'année suivante, le nombre des membres était déjà de 164.

La première exposition eut lieu du 20 au 23 septembre 1864, à la Halle aux blés, à Lausanne. Elle compta 44 exposants; il fut délivré 35 prix et 5 mentions honorables pour la valeur de 810 fr.

La deuxième exposition eut lieu à Vevey, du 23 au 28 mai 1866.

En 1868 fut décidée la publication d'un bulletin paraissant quatre fois par année. Il paraît actuellement tous les mois.

Les expositions suivantes furent encore organisées : en 1867, à Lausanne; en 1869, à Vevey; en 1872, à Morges; en 1882 à Morges; en 1884, à Vevey; en 1885 et 1888, à Lausanne; en 1891, à Montreux. L'exposition de 1888, la dernière qui eut lieu à Lausanne, fit fr. 27,300 de recettes; les dépenses montèrent à fr. 25,815.

A part les expositions mentionnées ci-dessus, il y a eu chaque année trois ou quatre assemblées expositions, qui, par leur importance, furent en quelque sorte de vraies expositions. A l'assemblée-exposition de St-Prix, en septembre 1893, et à l'occasion du 50^e anniversaire, furent nommés membres honoraires : MM. Viquerat, conseiller d'Etat; G. Auberonjois, Schnetzler, professeur, et Jean Dufour professeur.

En terminant son discours, M. François Pittet promit aux dames que le Comité qui prési-

derait au centenaire de la Société, en 1944, organiserait à leur intention un bal. Ces dames, paraît-il, estiment qu'il n'est pas absolument nécessaire d'attendre jusque-là pour leur offrir ce plaisir si mérité. Le bal du centenaire serait seulement le deuxième de la Société. Contrairement à ce que l'on voit dans d'autres associations, l'on danse peu chez les jardiniers. Est-ce là ce qu'a voulu nous faire sentir l'autre jour un de nos horticulteurs ? « Voyez-vous, mon cher monsieur, nous disait-il, aujourd'hui, dans notre métier, on a grand'peine à tourner. »

Le Comité actuel de la Société vaudoise d'horticulture est composé de MM. *Henri Crot*, à Vevey, président; *P. Blanc*, *E. Franney*, *H. Margot*, *E. Paillard*, *C. Dusserre*, *L. Pittet*, *J. Tonduz*, à Lausanne; *Senf*, à Villeneuve; *Brunner*, à la Tour-de-Peilz; *Chambaz*, à Terrier; *Dupraz*, à Morges; *S. Bonnard*, à Aubonne; *Bellay* et *Comte*, à Yverdon. Le rédacteur du journal est M. *Louis Bonjour*, horticulteur, à Chamblaines, Lausanne.

Dào Gros dè-Vaud, sti an, lo derrai
dzo dai caniculès.

Monchu lo *Conteu*,

Profitò d'on momeint, apri sepà, po vo z'ein-vouyi ci mot dè beliet po bin vo rémachà d'avai balhi, su voultron papai, l'adresse dè iau on paô férè veni ci tant galé armanet patuei, que vint quatro iadzo per an et que ne coté qu'on franc cinquanta.

Yé écrit l'ai ya on part dè teimps, pire su onna carta, quemin quiet yamâvo destra noutron vilho patuei et qu'aré fan dè m'abonna à lào remanet ('). Mè l'an invouyi dè suite.

Lé à pou pri tot lhai. Ora, respet po clliaò que le fan ! L'ein a ion (noutron régent vad que satsè bordzai d'ona kemena dè la comtâ dè Nontsant) que dit que lo patuei dè tsî no (lhaizidè cosse, mochatsons et fignolets dè vela l) est la plye balla leingua dào mondo. Se lo veyè, ci monchù qu'a cein marquâ, ne poré pas mé teni dè l'ai chaotâ àô cou et l'ai offrê dè bon tieu ona botolhe dè vilho.

Lé on'hommo cein ! Ne tint pas lè paisans rinquiò po d'ai grochê bîtes et d'ai gnâgnous. Gadze que se vegnai pé chaotâ l'ai farai pleyzi dè vairi noutrè bi tsamps dè granna et noutrè bî prâ et que ne l'ai tsôdrai rin dè z'inbozallà pè lè z'étrablyo po guegni noutrè ballè vatsès et noutrè bi tsévaux. Sarai conteint asseinb dè savâi que n'in dai fenns que n'an pas poaire dè sè bourla lè bré àô selaô et que ne mettant min dè metannès po impougni onna fortse àô on rati; et d'ai z'hommo que n'an pas vergogne, non plye, dè portâ d'ai tsaussès dè grîsette et d'ai tsemisès dè taila dè ménadzo. Sè derai, paôtètè : Eh bin, se l'ai avai zu pertot d'ai bravès dzeins quemin din ci Gros-dè-Vaud; po l'patuei viquetrai onco d'ai cein-z'ans et nion ne sondzéret à lo tsampâ àô vilho fer, avoué lè tserrî à tserdjû, lè caquelons et lè vilhès cafetiérès; et l'ai aret dein lo mondo moins d'orgouë et dè tsaropionzze et mé dè douzye et dè contintémint.

Grand maci onco millè iadzo, monchu lo *Conteu*, et craïdè-mè quantiaò bet

L'ONCLYO JÉREMIE A DJAN-PIERRO.

Pour copie conforme : O. C.

Au bout de la ficelle. — Septembre ramène insensiblement au berçail les citadins privilégiés que l'été avait dispersés aux quatre vents des lieux.

Le cercle des promenades se resserre peu à

(*) Notre correspondant veut parler ici, évidemment, du *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, paraissant à Berne (Mallerstrasse, 39) et dont nous avons annoncé, il y a quelque deux mois, l'apparition à nos lecteurs.

petit. La dernière heure sonne des courses lointaines, sur les hauts sommets et sur les glaciers.

C'est maintenant le « voyage autour de chez soi », avec ses découvertes aussi agréables qu'inattendues.

Pour le Lausannois, entr'autres, bien belle encore est la part qui lui reste, rien que dans les environs immédiats de sa pittoresque cité : aujourd'hui, surtout, que chemins de fer, bâtiments, funiculaires et tramways rayonnent dans toutes les directions.

Au sein des forêts superbes qui couronnent le front du Jorat ou sur les rives du lac, aux harmonieux contours, l'automne a des charmes infinis, d'une poésie indicible.

On se presse au théâtre, en pleine canicule, et l'on y paie au prix de l'or le plaisir — très naturel, sans doute — d'applaudir, au passage, quelque célébrité artistique, et l'on ne songe guère à s'accorder l'inexprimable spectacle d'un coucher de soleil, vu du Signal ou du quai d'Ouchy, alors que, pour cela, il n'en coûte qu'un billet de funiculaire, vingt-cinq ou trente centimes, au plus.

Ah ! nous sommes bien toujours les mêmes !!

Le poisson-bougie.

Il existe, paraît-il, dans la plupart des rivières du Canada, un petit poisson qui ressemble assez au vengeron du Léman, et dont la chair est si riche en principes huileux que les habitants s'en servent à la place de chandelle ou de bougie.

Voici comment ils procèdent :

Après l'avoir fait sécher, il suffit d'enlever la peau et la tête, et de fixer l'animal dans un bougeoir ordinaire. On allume par la queue, et le poisson brûle jusqu'au bout, en donnant une belle flamme jaune-rouge, un peu fuligineuse, mais très claire.

Dans les villages canadiens, il y a beaucoup de maisons qui ne sont pas éclairées autrement.

Le journal de pisciculture, auquel nous empruntons ces renseignements, ne donne, malheureusement, aucune adresse de marchand de poissons-bougies. Ceux des lecteurs du *Conteur* qui sont les abonnés d'une compagnie d'éclairage électrique, et qui ont eu à partir des interruptions de courant, déploreront avec nous cette lacune.

Les Sarazins.

M. Louis Dupraz, bibliothécaire cantonal, communique à l'*Educateur* l'ordonnance suivante rendue par Leurs Excellences de Berne le 5 avril 1704 :

« Ayant appris qu'une troupe de Sarazins et de Payens (gens adonnés au vol et qui sont extrêmement à charge aux habitants du pays où ils se glissent) s'est jettée et vague çà et là riens nos terres, voilà pourquoi nous avons trouvé bon d'ordonner que si souvent que l'on rencontreroit de cette sorte de gens, la commune qui en seroit la plus proche devra faire sonner le tocsin pour les saisir et pour cet effet, détacher des personnes armées afin de les aller chercher et au cas que l'on les attrape, les faire conduire au plus proche Baillif, lequel aura ordre de les faire raser tous par le maître écorcheur et ensuite faire fouetter publiquement les plus forts d'entr'eux, soit hommes ou femmes, à la vue même des autres que l'on fera marcher à leur côté, après quoi on les fera mener tous ensemble sur les frontières. »

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.